GNSA : LES ALERTES SE RÉPÈTENT. LA PRÉVENTION TOUJOURS ABSENTE !

13 octobre 2026

LES RÉUNIONS DU GROUPE NATIONAL DE SUIVI AMIANTE (GNSA) SE SUCCÈDENT ET LES PRÉSENTATIONS AUSSI.

MAIS UNE QUESTION DEMEURE : QU'EST-CE QUI A CONCRÈTEMENT CHANGÉ POUR PROTÉGER LES AGENTS ET LES SALARIÉS PRESTATAIRES ?

DEPUIS DES ANNÉES, LA CGT REVIENT SUR LES MÊMES DIFFICULTÉS : CARTOGRAPHIE INCOMPLÈTE, ÉCARTS ENTRE LES PROCÉDURES ET PRATIQUES DE CHANTIER, TRAÇABILITÉ DÉFICIENTE DES EXPOSITIONS, FORMATIONS INSUFFISANTES, SUIVI LOCAL NON EFFECTIF, … LES DÉFAILLANCES PERSISTENT ET LES TRAVAILLEURS CONTINUENT D'ÊTRE EXPOSÉS.

AMIANTE

DES ENGAGEMENTS ANCIENS, DES RÉSULTATS TOUJOURS ATTENDUS

L'accord de 1998 engage la direction à cartographier et inventorier les matériels contenant de l'amiante, évaluer les risques, déployer des actions de prévention ainsi que l'information et la formation des agents. **Il fixait au 31 décembre 1998 la mise en œuvre effective d'une politique locale de prévention.**

L'accord prévoit un financement des besoins d'élimination ou de neutralisation, et un suivi national de son application (GNSA), unité par unité. En 2002, les Groupes Locaux de Suivi Amiante (GLSA) ont été créés sur les unités et filiales.

Force est de constater que, dans le temps, EDF n'a plus respecté l'accord …

Suite à la montée au créneau de la CGT en CSEC, la direction s'est engagée officiellement à relancer l'application de l'accord mais après 1 an ½, plusieurs GLSA ne se sont toujours pas réunis, aucune cartographie n'est à jour, et les plans de désamiantage ou de formation des équipes ne sont pas pleinement réalisés.

La CGT demande aujourd'hui le bilan précis de l'application des engagements : quelles actions, quels moyens, quels retards et quelles difficultés ?

BLAYAIS : DES ALERTES QUI AURAIENT DÛ ÊTRE SUIVIES D'EFFETS

Les constats issus de CAMÉLÉON montrent qu'au Blayais, des événements ont déjà révélé des défaillances dans la préparation et la maîtrise du risque amiante.

Dès janvier 2025, sur le chantier du bâtiment MEDOC, des travaux avaient commencé sans prise en compte des résultats du repérage amiante. L'analyse indiquait qu'un point d'arrêt aurait dû empêcher la poursuite du chantier et éviter l'exposition accidentelle des travailleurs.

En février 2026, sur les tuyauteries DEG, les découpes ont commencé sans attendre le résultat du repérage prévu. Le résultat est sans appel : **exposition accidentelle de 17 intervenants sous-traitants, ce qui selon la direction la désengage de responsabilité civile et morale.**

Pourquoi les enseignements des évènements précedents n'ont-ils pas empêché la répétition de cette défaillance ? N'est-ce pas l'intérêt des REX ?

La CGT exige que les retours d'expérience et les promesses d'actions débouchent sur des mesures de prévention des risques concrètes et efficaces.

MOBILISÉS AVEC VOUS

Le service public est une énergie d'avenir

CONTACT :
Rudy PREPOLESKI
Membre GNSA
06.32.56.48.17
rudy.prepoleski-caron@edf.fr

CONTACT :
Mathieu VANKEIRSBILCK
Membre GNSA
06.25.73.72.09
mathieu.v@cnat-cgt.fr

www.fnme-cgt.fr

GNSA : LES ALERTES SE RÉPÈTENT. LA PRÉVENTION TOUJOURS ABSENTE !

DES CHIFFRES QUI APPELLENT DES ACTES

Au premier semestre 2026, la DPN déclare 42 chantiers avec découverte fortuite d'amiante et seulement 18 réunions d'instances. **La direction indique vouloir travailler avec les OS, mais difficile d'y croire quand on met régulièrement sous le tapis les évènements amiante. Les alertes s'accumulent mais leur traitement reste incomplet, voire inexistant.**

50 actions dépassent leur échéance ou sont reportées. Seulement 3 contrôles de leur mise en œuvre sont déclarés. **Comment la direction peut-elle démontrer l'efficacité de sa prévention dans ces conditions ?**

L'exemple du CNPE du Blayais, entre autres, montre que les défaillances se répètent et les conséquences humaines ne sont plus à démontrer.

Les salariés n'ont pas à subir les conséquences de 30 années d'échec de la prévention du risque amiante !

AMIANTE

ACCORD DE 1998 :

TROP DUR POUR L'EMPLOYEUR ? FAITES CE QUE JE DIS, PAS CE QUE J'AI SIGNÉ !

Une cartographie complète et utilisable avant toute intervention : Chaque unité doit identifier les lacunes, organiser les mesures et rendre les informations accessibles aux équipes.

Des plans de prévention et de désamiantage financés : Les besoins identifiés doivent déboucher sur des travaux programmés, avec des moyens humains, financiers et organisationnels adaptés.

Des formations à la hauteur des besoins : La direction doit préciser les personnels concernés, les formations restant à réaliser et leur calendrier.

Une traçabilité effective des expositions : Trop de manquement, au fil du temps, sur la traçabilité des expositions et leur transmission aux SPST et à la GCT.

Une protection effective pour tous les travailleurs : Les intervenants doivent bénéficier d'une prévention coordonnée et effective, agents comme prestataires.

Des GLSA et CSE qui fonctionnent avec des alertes suivies d'effets : Chaque action doit avoir un responsable, des moyens, une échéance et une réalisation vérifiable par la représentation du personnel.

L'ensemble de ces points sont de la responsabilité de la direction.

LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS N'ATTENDRA PAS LE PROCHAIN GNSA !

LA CGT EXIGE QUE LES ENGAGEMENTS SE TRADUISENT ENFIN DANS DES ACTIONS CONCRÈTES : DISCUTER C'EST BIEN, AGIR C'EST MIEUX !

MOBILISÉS AVEC VOUS

CONTACT :
Rudy PREPOLESKI
Membre GNSA
06.32.56.48.17
rudy.prepoleski-caron@edf.fr

CONTACT :
Mathieu VANKEIRSBILCK
Membre GNSA
06.25.73.72.09
mathieu.v@cnat-cgt.fr

www.fnme-cgt.fr